

TELEGRAMME

VOTATIONS FEDERALES DU 19 MAI 2019



à utiliser en cas d'impossibilité de transmettre les résultats via internet

1 4 0

No de commune

RESULTATS

COMMUNE : ... SAILLON

Citoyens habiles à voter en matière fédérale

: ... 1695

Manière de voter :

- a. votes par correspondance (voie postale) : ... 385
- b. votes par dépôt à la commune : ... 349
- c. votes à l'urne : ... 32

1. Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

bulletins entrés : ... 766 ... blancs : ... 17 ... nuls : ... 17
bulletins valables : ... 732
OUI : ... 524
NON : ... 208

2. Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)

bulletins entrés : ... 766 ... blancs : ... 7 ... nuls : ... 15
bulletins valables : ... 714
OUI : ... 430
NON : ... 314

RESULTATS A COMMUNIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DEPOUILLEMENT AU No 027/606.47.50, SI LA TRANSMISSION NE PEUT ÊTRE EFFECTUEE VIA INTERNET.

Ce télégramme ne remplace pas le procès-verbal signé de la votation. Le procès-verbal doit nous être transmis immédiatement après le dépouillement par courriel (votations-abstimmungen@admin.vs.ch). Le procès-verbal doit ensuite être adressé, par voie postale (courrier A), le lundi 20 mai 2019 au plus tard, au Service des affaires intérieures et communales, avenue de la Gare 39, 1950 Sion.

No de téléphone d'un responsable communal atteignable le dimanche 19 mai 2019 :

078 606 41 82